

Séance publique du 25 septembre 2000

Délibération n° 2000-5652

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 4°

objet : **Acquisition de deux parcelles de terrain situées 9-11, rue Barodet et appartenant à la SCI Villa Marion**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine envisage d'acquérir deux parcelles de terrain nu situées 9 et 11, rue Barodet à Lyon 4° et appartenant à la SCI Villa Marion.

Ces parcelles représentant une superficie de 87 et 77 mètres carrés seraient à détacher des parcelles cadastrées sous les numéros 17 et 107 de la section AO et destinées à être intégrées dans le domaine public communautaire de voirie.

Cette acquisition interviendrait à titre gratuit, conformément aux dispositions du permis de construire n° PC-69-384-97-00543 délivré le 14 novembre 1997 ;

Vu ledit dossier ;

Vu le permis de construire n° PC 69-384-97-00543 en date du 14 novembre 1997 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis.

2° - Autorise monsieur le président à signer ce document ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense de 3 000 F, à engager pour cette opération et correspondant aux frais d'actes notariés, sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,